Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260629-2026_06_63-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Saint-Jean-Sur-Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. BOURGES Benoît, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE FAOU Frédéric à M. MESTRARD Emmanuel, Mme VIAL Christiane à Mme RAULT Catherine, M. DELAUNAY Francis à M. JEULAND Philippe

Excusé(s) : M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. LETORT Anthony

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-06-63 – Réhabilitation d'une maison d'habitation en MAM et création d'un Pôle Santé – Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour la validation des avenants

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 10 novembre 2025 et en date du 09 mars 2026, le Conseil Municipal a validé l'attribution des différents lots dans le cadre du marché pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en MAM et la construction d'un Pôle Santé.

Dans l'objectif de faciliter la bonne continuité des travaux, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à valider et signer toutes les décisions concernant d'éventuels avenants à venir dans le cadre de ce marché, et cela, dans la limite de 5 000 € TTC.

Il est précisé que les différentes décisions prises dans le cadre de cette délibération feront l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions concernant d'éventuels avenants à venir dans le cadre de ce marché dans la limite de 5 000 € TTC.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel

